

Bruxelles, le 29 novembre 2024
(OR. en)

16128/24

ESPACE 108	TELECOM 357
RECH 516	MI 976
COMPET 1154	ENER 574
IND 534	EMPL 589
EU-GNSS 26	CSC 686
TRANS 511	CSCGNSS 13
AVIATION 161	CSDP/PSDC 835
MAR 209	CFSP/PESC 1686

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	29 novembre 2024
Destinataire:	délégations

N° doc. préc.:	15017/24 + COR 1
----------------	------------------

Objet:	L'évaluation intermédiaire du programme spatial de l'Union européenne - Conclusions du Conseil (approuvées le 29 novembre 2024)
--------	--

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur *l'évaluation intermédiaire du programme spatial de l'Union européenne*, approuvées par le Conseil lors de sa 4063^e session qui s'est tenue le 29 novembre 2024.

CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR L'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE DU
PROGRAMME SPATIAL DE L'UNION EUROPÉENNE

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT:

- A. le règlement (UE) 2021/696 établissant le programme spatial de l'Union, qui regroupe toutes les activités spatiales de l'UE dans un cadre réglementaire global unique;
- B. les conclusions du Conseil sur Copernicus à l'horizon 2035¹;
- C. les conclusions du Conseil sur "Une approche de l'UE pour la gestion du trafic spatial"²;
- D. les conclusions du Conseil du 14 novembre 2023 sur la stratégie spatiale de l'UE pour la sécurité et la défense³;
- E. les conclusions du Conseil du 23 mai 2024 intitulées "Renforcer la compétitivité de l'Europe grâce à l'espace"⁴;
- F. le programme stratégique 2024-2029 annexé aux conclusions du Conseil européen de juin 2024⁵;

1 Doc. 10070/22.
2 Doc. 10071/22.
3 Doc. 14512/23.
4 Doc. 10142/24.
5 Doc. EUCO 15/24.

INTRODUCTION

1. SALUE le rapport de la Commission européenne sur la mise en œuvre du programme spatial de l'Union et sur la performance de l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA) (évaluation intermédiaire), prévu à l'article 102, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/696;
2. EST CONSCIENT des progrès accomplis depuis le début de la mise en œuvre du programme en 2021, notamment en ce qui concerne la consolidation des différentes activités spatiales de l'UE dans un cadre réglementaire unique, ce qui renforce considérablement la cohérence, l'efficacité et l'impact stratégique des initiatives de l'UE liées à l'espace;
3. SE FÉLICITE de la mise en œuvre réussie des initiatives phares du programme, Copernicus, Galileo et EGNOS, qui ont atteint leurs principaux indicateurs de performance et fournissent en permanence des services de pointe essentiels pour divers secteurs dans l'ensemble de l'UE;
4. PREND ACTE des progrès opportuns réalisés dans le cadre de nouvelles initiatives telles que Govsatcom et la surveillance de l'espace (SSA), qui contribuent à l'autonomie stratégique de l'UE dans une économie ouverte et à sa résilience dans un environnement spatial de plus en plus saturé et disputé;
5. CONSTATE que la phase opérationnelle de l'activité Govsatcom et des volets "phénomènes météorologiques spatiaux" et "géocroiseurs" de la composante SSA n'a débutée que vers la fin de la période d'évaluation, fixée au 30 juin 2024 par le règlement, ce qui remet en question la faisabilité d'une évaluation solide de ces composantes, en particulier d'une analyse coûts-avantages;
6. RECONNAÎT que, malgré le contexte mondial difficile, notamment les tensions géopolitiques, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les effets de la pandémie de COVID-19, le programme s'est globalement poursuivi avec succès et a commencé à intégrer de nouvelles composantes de manière appropriée;

7. ACCUEILLE AVEC SATISFACTION les efforts déployés par toutes les entités concernées, y compris la Commission européenne, l'EUSPA, l'Agence spatiale européenne (ESA), d'autres entités mandatées et les États membres de l'UE, pour assurer la progression constante du programme, en soulignant l'importance d'une étroite collaboration pour en atteindre les objectifs;
8. NOTE avec satisfaction la contribution du programme aux priorités stratégiques de l'UE, notamment pour ce qui est de soutenir les objectifs des transitions écologique et numérique, ainsi que l'autonomie stratégique et la résilience de l'UE par l'intégration et l'amélioration des données Copernicus, Galileo et EGNOS dans le cadre de politiques de l'UE telles que la surveillance du climat, de la biodiversité et des océans, les transports ou l'agriculture, et le lancement réussi des activités préparatoires de Govsatcom;
9. RECONNAÎT que ces étapes témoignent de la maturité croissante du programme et du rôle essentiel qu'il joue pour promouvoir l'Union en tant qu'acteur mondial dans le secteur spatial et pour faire en sorte que l'UE reste à la pointe en matière d'innovation et de capacités dans le domaine spatial;

OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET AVANTAGES SOCIO-ÉCONOMIQUES

10. SE FÉLICITE du rôle joué par le programme pour renforcer la résilience et l'autonomie stratégique de l'UE dans une économie ouverte, ainsi que de sa contribution à la réduction des dépendances à l'égard des systèmes spatiaux non européens, en veillant à ce que l'UE reste autonome dans des domaines essentiels tels que la navigation, le positionnement et la synchronisation par satellite, ainsi que l'observation de la Terre, tout en préservant la capacité de l'UE à opérer de manière indépendante sur la scène mondiale, et des capacités croissantes en matière de surveillance de l'espace et de suivi des objets en orbite (SST), en particulier dans un environnement spatial de plus en plus disputé et concurrentiel;
11. SOULIGNE le potentiel de double usage de certaines composantes spatiales et RECONNAÎT qu'il est souhaitable, le cas échéant, et tout en respectant la compétence des États membres et la nature civile du programme, de prendre en compte les besoins et exigences des gouvernements;

12. EST CONSCIENT de l'impulsion donnée par le programme pour développer de nouveaux marchés et de nouvelles possibilités pour les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), les jeunes pousses et les entreprises en expansion, encourager la recherche, l'innovation et le développement technologique, créer de nouveaux débouchés commerciaux dans l'ensemble de l'UE, renforcer l'industrie spatiale de l'UE et contribuer au renouvellement d'une main-d'œuvre qualifiée, tous ces éléments stimulant la croissance économique au sens large de l'Union;
13. PREND ACTE du fait que les avantages socio-économiques du programme mis en œuvre sont proportionnels à la pleine réalisation et à l'utilisation généralisée des services et des données générés par le programme et MET EN AVANT qu'il importe de se concentrer sur l'adoption par les utilisateurs de toutes les composantes du programme et de renforcer cette adoption au moyen d'une approche et d'initiatives stratégiques, tant pour le secteur spatial que pour le secteur non spatial;

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

14. CONSTATE l'évolution positive de la composante Copernicus, qui a dépassé ses objectifs de performance, notamment en ce qui concerne la fiabilité et la continuité des données et des services, malgré les contretemps occasionnés par la perte de données du satellite Sentinel-1 B; ADMET que le nombre d'utilisateurs des données et services Copernicus continue d'augmenter, ce qui témoigne de l'importance et de l'utilité croissantes des informations fournies pour répondre aux besoins de ses utilisateurs et soutenir les politiques de l'Union, notamment le pacte vert pour l'Europe;
15. OBSERVE que la politique tarifaire actuelle du programme, en particulier la politique d'accès gratuit, total et ouvert aux données en ce qui concerne Copernicus, s'est avérée efficace pour soutenir l'innovation et une large utilisation dans de multiples secteurs, et REMARQUE toutefois les limites du modèle actuel de partage des données et d'octroi de licences lorsqu'il s'agit d'acquérir des données auprès de sources commerciales;
16. PREND NOTE de l'évaluation relative à la mise en place d'un nouveau service gouvernemental d'observation de la Terre au niveau de l'UE, qui compléterait les capacités existantes et prévues et répondrait aux besoins recensés, y compris, le cas échéant, en renforçant le soutien en matière de sécurité et de défense;

17. SALUE les performances globales de Galileo et la déclaration de nouveaux services tels que le service haute précision (HAS), qui améliore considérablement la précision de Galileo, et ACCUEILLE FAVORABLEMENT le déploiement initial du service public réglementé (PRS) et du service d'authentification des messages de navigation en libre service (OSNMA) en prévision de la déclaration de service, en vue de fournir des avantages essentiels aux secteurs public et privé, notamment dans les domaines des transports, de l'agriculture, de la gestion des situations d'urgence, de la sûreté, de la sécurité et de la défense; NOTE avec inquiétude l'augmentation du nombre de cas d'usurpation et de brouillage;
18. REGRETTE que la capacité opérationnelle totale (FOC) du service ouvert et la capacité opérationnelle initiale (COI) du service public réglementé de Galileo n'aient pas encore été atteintes, en partie en raison de problèmes liés aux services de lancement, MET L'ACCENT sur le fait que ces problèmes font peser des risques potentiels sur la continuité et la qualité des services Galileo et PRÉCONISE l'amélioration continue de la gestion de la qualité et de la sécurité dans le cadre du programme; par conséquent, DEMANDE INSTAMMENT à la Commission de donner la priorité au déploiement des satellites, de relever les défis et de veiller à ce que les performances des services Galileo soient maintenues à long terme;
19. RECONNAÎT que, bien qu'EGNOS ait considérablement amélioré la précision et la fiabilité de la navigation par satellite en Europe, il subsiste encore certaines lacunes en termes de couverture, INVITE la Commission à remédier à ces lacunes et à assurer la continuité et la sécurité des opérations pendant le déploiement d'EGNOS V3, ainsi qu'à adapter le système EGNOS aux besoins d'autres utilisateurs importants;
20. SE FÉLICITE du succès des services de surveillance de l'espace et de suivi des objets en orbite (SST), qui relèvent de la composante SSA, et en particulier de la participation croissante des États membres et du nombre croissant d'organisations et de satellites enregistrés, ce qui témoigne de la réussite du programme pour ce qui est d'améliorer la surveillance de l'espace au sein de l'UE et de promouvoir une coordination mondiale entre les systèmes de surveillance de l'espace et de suivi des objets en orbite, existants ou en cours de développement, dans différentes régions du monde;

21. MET EN RELIEF la nécessité de moderniser et de renforcer les infrastructures de l'UE en matière de surveillance de l'espace et de suivi des objets en orbite (SST) afin d'améliorer sa capacité à surveiller et à suivre les objets et débris spatiaux et, par conséquent, APPELLE la Commission et les États membres à poursuivre le renforcement des capacités SST afin de veiller à ce qu'il y ait un système robuste et résistant en matière de surveillance de l'espace;
22. SOULIGNE l'importance de l'analyse en cours des besoins en matière de services liés aux phénomènes météorologiques spatiaux, conformément à l'article 60 du règlement de l'UE sur l'espace; en outre, APPRÉCIE que l'Agence spatiale européenne (ESA) s'acquitte efficacement des tâches qui lui ont été confiées dans ce domaine, ainsi que dans celui des géocroiseurs;
23. PREND ACTE de la mise en œuvre en cours des activités préparatoires à la fourniture de services dans le cadre de l'initiative Govsatcom, y compris la procédure de passation de marchés pour les infrastructures de la plateforme, et de l'atténuation des retards initiaux, ce qui démontre le potentiel du programme à fournir des services essentiels de communication sécurisée, vitaux pour les missions et opérations de l'Union et de ses États membres, en particulier les missions critiques en matière de sûreté et de sécurité;
24. FAIT RESSORTIR la complémentarité de la composante Govsatcom avec le programme de l'Union pour une connectivité sécurisée, IRIS², qui garantit un alignement complet, économe en ressources et efficace sur les besoins de l'UE en matière de communication sécurisée, y compris en termes de couverture mondiale;

EUSPA

25. ACCUEILLE FAVORABLEMENT la transformation de l'Agence du GNSS européen (GSA) en Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA), qui constitue une étape importante du renforcement de la gouvernance et de la gestion du programme et du système opérationnel du programme et de ses composantes; dans le même temps, EST CONSCIENT de l'agilité dont l'EUSPA a fait preuve dans l'accomplissement de nouvelles tâches et l'adaptation à de nouvelles responsabilités et à de nouveaux défis;

26. SE FÉLICITE des résultats d'ensemble obtenus par l'EUSPA dans la gestion des tâches essentielles qui lui incombent en vertu du programme spatial de l'Union, ainsi que des efforts déployés par l'agence, qui ont permis d'assurer une prestation de services efficace et une gestion sûre des moyens spatiaux, ainsi que de promouvoir l'innovation et l'adoption par le marché au sein du secteur spatial de l'UE; ACCUEILLE AVEC SATISFACTION le fait que l'indépendance et l'autonomie du conseil d'homologation de sécurité aient été assurées;
27. MET L'ACCENT sur le rôle de l'EUSPA en tant que structure de contrôle de la sûreté spatiale du programme spatial de l'Union, APPLAUDIT le plan d'action de la Commission visant à alléger les limites actuelles du système de contrôle de la sûreté de Galileo et INSISTE sur la nécessité de renforcer la sécurité opérationnelle des systèmes satellitaires de l'UE, y compris le rôle clé de l'EUSPA à cet égard;

LEÇONS ET PERSPECTIVES

28. FAIT VALOIR qu'il est urgent de faire face aux menaces croissantes qui pèsent sur la sécurité et la résilience du programme spatial eu égard à l'augmentation des risques en matière de cybersécurité, d'interférence de radiofréquence, d'activité solaire et de risques de collision; et MET EN ÉVIDENCE que des mesures décisives s'imposent pour garantir la viabilité à long terme des activités spatiales;
29. RECONNAÎT la nécessité de réduire la dépendance du programme spatial de l'Union à l'égard des pays tiers, ce qui est particulièrement important dans des domaines critiques tels que l'accès aux matières premières, aux composants et aux services, et SALUE les activités de l'observatoire des technologies critiques et de la task force conjointe sur les technologies spatiales critiques;
30. SOUSCRIT à la nécessité de renforcer l'accès autonome, sûr et économe en ressources de l'Union à l'espace, PREND NOTE des mesures prises par la Commission pour trouver des solutions de lancement alternatives faisant appel à des fournisseurs de pays tiers dans des circonstances dûment justifiées et FAIT RESSORTIR l'urgence et la nécessité de continuer à soutenir l'adaptation, le développement et le déploiement de capacités de lancement européennes autonomes pour accéder à l'espace, en tenant compte des intérêts essentiels de l'Union en matière de sécurité;

31. RAPPELLE la nécessité d'assurer une plus grande continuité et un développement plus poussé des composantes opérationnelles actuelles, en particulier Copernicus, Galileo et EGNOS, dans la programmation à venir du programme spatial de l'Union;
32. DEMANDE la rationalisation des procédures de passation de marchés par tous les acteurs participant au programme spatial de l'Union, ainsi qu'une plus grande intégration au programme des nouveaux acteurs spatiaux et de l'écosystème spatial émergent (y compris les jeunes pousses, les nouveaux entrants et les PME), et SOULIGNE l'importance de procédures de passation de marchés publiques ouvertes et transparentes venant en soutien au développement d'une industrie spatiale européenne diversifiée et innovante, en tenant compte de l'objectif de promouvoir l'autonomie stratégique de l'Union dans une économie ouverte, notamment en termes de technologie dans l'ensemble des technologies et des chaînes de valeur clés;
33. INVITE la Commission à s'appuyer sur l'évaluation⁶ des obstacles existants qui empêchent une meilleure adoption par le marché des données et services spatiaux dans tous les secteurs de l'économie, étant donné que l'élimination de ces obstacles est essentielle pour maximiser les avantages socio-économiques du programme spatial de l'Union et faire en sorte que son potentiel soit pleinement exploité dans l'ensemble de l'UE, et APPELLE la Commission, en concertation avec les entités mandatées, y compris l'EUSPA, et avec la participation des États membres, à relever ces défis par une approche stratégique tournée vers l'avenir mettant l'accent sur la collaboration, l'innovation et l'adaptabilité, rendue possible par l'élaboration et l'adoption d'une stratégie en matière de données spatiales adaptée à sa finalité;
34. ENCOURAGE la Commission à favoriser une économie spatiale robuste de l'Union en renforçant la compétitivité, l'innovation, l'entrepreneuriat, ainsi que le développement des compétences et des capacités dans l'ensemble des États membres et des régions de l'Union, en accordant une attention particulière aux PME et aux jeunes pousses;
35. NOTE toutefois que les indicateurs clés prévus par le règlement devraient être mieux définis, notamment en ce qui concerne la compétitivité, le rôle des PME et certains éléments de programmation, et ADMET par conséquent que le nouveau cadre conceptuel constituerait un outil important pour évaluer les avantages du programme spatial de l'Union;

⁶ Doc. 12013/24.

36. RECONNAÎT que des investissements continus axés sur les utilisateurs en matière d'innovation et d'infrastructures compétitives sont essentiels pour préserver une position de chef de file dans le domaine des technologies spatiales et favoriser les synergies avec les programmes et initiatives soutenant les nouvelles applications spatiales au moyen de technologies telles que l'intelligence artificielle, la technologie quantique, les systèmes autonomes et la cybersécurité;
37. SE FÉLICITE de la mise à profit du programme spatial de l'Union pour mieux positionner l'UE en tant que partenaire fiable dans le domaine de la diplomatie spatiale. Les réalisations du programme servent de référence mondiale, principalement à travers les composantes Copernicus, Galileo, EGNOS et la sous-composante SST, et sont vitales pour développer et renforcer les partenariats avec des pays tiers, ce qui est essentiel pour accroître l'influence de l'UE à l'échelle mondiale et promouvoir la coopération internationale dans le domaine spatial.
-